

MAJ 03/2024

# Synthèse des dispositifs d'aides à la transition énergétique pour les collectivités publiques de La Réunion

# VOUS SOUHAITEZ

## RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ENERGIES ET LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE VOTRE ENTREPRISE ?

CE DOCUMENT REFERENCE LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDES PUBLIQUES ET PRIVEES ELIGIBLES SUR LA REUNION ET VOUS AIDERÀ À VOUS DIRIGER VERS LE PLUS ADAPTÉ.



# SOMMAIRE

## SYNTHESE DES AIDES AUX ETUDES ENERGETIQUES

## SYNTHESE DES AIDES AUX INVESTISSEMENTS

### **AIDES AUX ACCOMPAGNEMENTS ET ETUDES**

- ❖ SEIZE : sensibilisation et suivi des consommations énergétiques
- ❖ Aide à la décision
- ❖ Aide à la Recherche, Développement et Innovation
- ❖ Schéma Directeur Immobilier Energétique (SDIE)
- ❖ AMO Rénovation Globale avec CPE
- ❖ Commissionnement pour des rénovations énergétiques globales
- ❖ Etude de faisabilité solaire thermique
- ❖ Etude de faisabilité récupération de chaleur
- ❖ Etude de faisabilité en géothermie de surface
- ❖ Etude de faisabilité préalable à la construction d'une unité de méthanisation
- ❖ Etude de faisabilité sur les réseaux de chaleur et de froid alimentés par les énergies renouvelables
- ❖ Etudes valorisant les énergies renouvelables
- ❖ Etude thermique des bâtiments publics
- ❖ Programme pour l'efficacité énergétique dans les bâtiments d'Outre-mer (PEEB OM)
- ❖ Fonds Outre-Mer
- ❖ ACTEE + via le FONDS CHENE
- ❖ ACTEE CUBE : sensibilisation aux économies d'énergie
- ❖ LUM'ACTEE + : rénovation du parc d'éclairage public
- ❖ Fonds VERT : rénovation énergétique des bâtiments publics
- ❖ EduRENOV : rénovation thermique des établissements scolaires

### **AIDES AUX INVESTISSEMENTS**

- ❖ Installations solaires thermiques
- ❖ Audit et réhabilitation d'installations solaires
- ❖ Pompe à chaleur solaire thermique
- ❖ Installations de production de chaleur et de froid à partir de géothermie de surface et d'aérothermie
- ❖ Installations de production de chaleur et de froid à partir de boucle d'eau tempérée géothermique
- ❖ Installations de production de chaleur à partir de géothermie profonde
- ❖ Réalisation d'installations de récupération de chaleur fatale
- ❖ Réalisation d'installations de méthanisation (injection-cogénération, chaleur)
- ❖ Réalisation d'installations de production de chaleur biomasse/bois
- ❖ Extension et création de réseau de chaleur ou de froid
- ❖ Fonds tourisme durable
- ❖ Fonds VERT : rénovation énergétique des bâtiments publics
- ❖ Rénovation thermique des bâtiments publics
- ❖ Tarifs et primes relatifs aux installations photovoltaïques sur La Réunion
- ❖ Installations photovoltaïques en autoconsommation
- ❖ Rénovation de l'éclairage public routier des équipements sportifs
- ❖ Projets de valorisation énergétique de la biomasse
- ❖ Cadre Territorial de Compensation – AGIR+
- ❖ Certificats d'Economie d'Energie

# SOMMAIRE

## AIDES A LA MOBILITE ELECTRIQUE

- ❖ [ADVENIR - Bornes de recharge pour véhicule électrique](#)
- ❖ [Infrastructures de recharge de véhicules électriques par production solaire \(accessibles au public\)](#)
- ❖ [Achat de voiture et camionnette électriques](#)
- ❖ [Achat de vélo électrique](#)
- ❖ [Infrastructures de stationnement vélo](#)

## [CONTACTS](#)

# VISION D'ENSEMBLE

## DISPOSITIFS DE FINANCEMENT DES ETUDES ENERGETIQUES

### Aide à la décision (ADEME)

- Etude faisabilité solaire thermique / PAC solaire
- Etude de faisabilité récupération de chaleur
- Etude de faisabilité géothermie de surface et PAC aérothermie



Aide de 50 à 70%

### Fonds VERT (DEAL)

Etude thermique en lien avec un projet de rénovation d'un bâtiment public



Aide jusqu'à 80%

### SDIE – AMO rénovation globale avec CPE (ADEME)

Etude et AMO sur des projets visant une performance énergétique



Aide de 50 %

### PEEB OM (AFD/ADEME)

Etude énergétique sur projet neuf ou à rénover (audit – simulation thermique – étude de faisabilité..)



Aide de 100 %

### EduRENOV (Banque Des Territoires)

Etude de maîtrise d'œuvre sur rénovation de bâtiments scolaires



Aide jusqu'à 80%

### ACTEE + Fonds CHENE – CUBE – LUM'ACTEE (FNCCR)

Poste d'économie de flux, étude énergétique, étude de MOE et d'AMO sur des projets neufs ou à rénover, équipements de mesure



Aide de 45 à 80%

### Aides Régionales (FEDER/Région)

Etude sur le développement des énergies renouvelables - diag énergétique & mission MOE



Aide de 60 à 80%

# VISION D'ENSEMBLE

## DISPOSITIFS DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### Fonds Chaleur (ADEME)

Solaire thermique, récupération de chaleur fatale, réseau de chaleur & froid, géothermie, chaudière biomasse, méthanisation



### Aides Régionales (FEDER/Région)

Rénovation thermique  
PV autoconso & IRVE  
Eclairage public  
Biomasse



Aide de 20 à 60%

### Cadre Territorial de Compensation (offres Agir Plus d'EDF)

Dispositif de soutien aux opérations d'efficacité énergétique



### Fonds VERT (DEAL)

Financement d'actions de rénovation thermique des bâtiments publics



Aide jusqu'à 80%

### Dispositifs CEE

52 fiches actions standardisées pour le tertiaire et 24 pour l'industrie



Aide doublée en DOM TOM

### Fonds Tourisme Durable (ADEME)

Actions sur les systèmes techniques et bâtiments pour hôtels et restaurants



Aide forfaitaire par action

### EduRENOV (Banque Des Territoires)

Financement des travaux de rénovation des écoles via des prêts



### Mobilité électrique

Borne de recharge pour véhicule électrique

Achat véhicule électrique et vélo

Stationnement sécurisé pour vélo

# Aides aux Accompagnements et aux Etudes énergétiques

# Programme SEIZE

## DISPOSITIF CEE PORTE PAR ECO CO2

Financé à 100% dans le cadre du dispositif des CEE, le programme SEIZE est déployé par L'entreprise ECO Co2 et mis en œuvre en coopération avec le comité de Maîtrise de la Demande d'Énergie (MDE) de La Réunion. Il permet de financer des actions de sensibilisation des salariés aux économies d'énergie mais également d'aider le maître d'ouvrage à suivre ses consommations énergétiques

### MODALITÉS :

- Cible : PME < 1000 m<sup>2</sup> et collectivités
- Contacter SEIZE (voir contact bas de page)

### ACTIONS ÉLIGIBLES :

- Ateliers de sensibilisation des salariés de l'entreprise sur des thématiques liées au changement climatique
- Mise à disposition d'un kit de mesure et de suivi des consommations (capteur sur compteur EDF – température et hygrométrie)
- Accompagnement vers les dispositifs d'économies d'énergies

### FINANCEMENT :

- Prestations financées à 100% par le programme SEIZE

#### CONTACT

MADIN Bryan : [bryan.madin@ecoco2.com](mailto:bryan.madin@ecoco2.com) – 06 92 33 14 57

#### LIEN

<https://seize-maitrise-energie.fr/re/>



# AIDES A LA DECISION

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :**  
Ouvert à toutes entreprises et collectivités

Ouvert toute l'année

## DISPOSITIF ADEME

L'aide à la décision de l'ADEME soutient la réalisation de projets environnementaux en aidant à la prise de décision grâce à des études préalables.

### MODALITÉS :

- Etude réalisée par une **structure externe RGE** ou équivalent non liée au bénéficiaire (**indépendante**) et **sans intérêt sur le résultat** (vente de matériel, installation,...).
- Les audits réglementaires (obligatoires) ne sont pas éligibles.

#### 2 types d'études possibles :

- Diagnostic** : état des lieux techniques/organisationnels avec étude critique et comparaison des solutions envisagées
- Accompagnement Projet** : conseil permettant d'accompagner le maître d'ouvrage dans la réalisation et pour les études de faisabilité

### FINANCEMENT :

- Etude au cas par cas par l'ADEME suivant l'intérêt du projet

Intensité maximum de l'aide à la décision	Petite Entreprise	Moyenne Entreprise	Grande Entreprise	Plafond de l'assiette
Etude de diagnostic	80 %	70 %	60 %	50 000 €
Etude d'accompagnement de projet	80 %	70 %	60 %	100 000 €

### CONTACT

PICGIRARD Fabien : [fabien.picgirard@ademe.fr](mailto:fabien.picgirard@ademe.fr) - 02 61 71 15 48

# AIDE A LA RECHERCHE DEVELOPPEMENT INNOVATION

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :**  
Ouvert à toutes entreprises et collectivités

Ouvert toute l'année

## DISPOSITIF ADEME

Dispositif ouvert pour les acteurs ayant un projet de Recherche, de Développement, d’Innovation (RDI) mais dont la thématique ne correspond à aucun appel à projets actuellement ouvert sur la plateforme de l’ADEME. Il s’adresse aux organismes de recherche, entreprises, associations et partenaire potentiel d’un projet de R&D.

### MODALITÉS :

- L'éligibilité des projets, hors appels à projets compétitifs, est jugée au cas par cas
- Ne pas avoir démarré le projet avant d'avoir déposé une demande d'aide à l'ADEME

### DÉPENSES ÉLIGIBLES :

- Frais de personnel employés sur le projet, coûts des instruments, du matériel, des bâtiments utilisés sur le projet, brevet achetés ou déposés, autres coûts de recherche contractuelle externe, frais généraux

### FINANCEMENT :

	Intensité maximum de l'aide de l'ADEME			
	Bénéficiaires dans le cadre d'une activité économique			Bénéficiaires dans le cadre d'une activité non économique
	PE	ME	GE	
Recherche fondamentale et recherche en connaissances nouvelles	70%	60%	50%	100%
Recherche industrielle	70%	60%	50%	50%
Développement expérimental	45%	35%	25%	50%
Etude de faisabilité préalable aux activités de recherche (ou projet de recherche en émergence)	70%	60%	50%	100%
Innovation de procédé et d'organisation	50%	50%	15%	
Innovation en faveur des PME	50%	50%	-	-
Etude générale	70%	60%	50%	70 %

### CONTACT

PICGIRARD Fabien : [fabien.picgirard@ademe.fr](mailto:fabien.picgirard@ademe.fr) - 02 61 71 15 48

### LIEN

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2024/projets-recherche-developpement-innovation-rdi>

# Schéma Directeur Immobilier Energétique

## DISPOSITIF ADEME

### Réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier Energétique (SDIE)

L'ADEME accompagne les collectivités sur le plan technique et financier pour la réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier Énergétique (SDIE) qui se déroule suivant 4 phases :

- Phase 1 (durée 6 à 9 mois) : réalisation d'un audit réglementaire, de vétusté, énergétique, occupationnel, fonctionnel et stratégique sur le patrimoine de la collectivité
- Phase 2 (durée de 5 mois) : Proposition de 2 ou 3 scénarii par thématique
- Phase 3 (durée d'1 mois) : Elaboration du SDIE une fois le scénario retenu apr la collectivité
- Phase 4 (durée de 24 mois) : Accompagnement sur 2 ans à la mise en œuvre du SDIE

#### MODALITÉS :

- Demande d'aide à réaliser avant signature du devis
- Suivre le cahier des charges type ADEME/FNCCR

#### FINANCEMENT :

- Aide de 50% avec un plafond max de 80 000 €
- Aide non cumulable avec celle du dispositif ACTEE+ porté par la FNCCR

#### CONTACT

CHAUSSERIE-LAPREE Vincent : [vincent.chausserie-lapree@ademe.fr](mailto:vincent.chausserie-lapree@ademe.fr) - 02 61 71 15 41

#### LIEN

<https://agirpourlransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/2024/realisation-dun-schema-directeur-immobilier-energetique-sdie>

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :

Ouvert à toutes les collectivités

Ouvert toute l'année

# AMO Rénovation Globale avec CPE

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :

Ouvert à toutes les collectivités

Ouvert toute l'année

## DISPOSITIF ADEME

### Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour une rénovation énergétique globale avec Contrat de Performance Energétique

Le contrat de Performance Energétique (CPE) se distingue par le couplage entre un investissement destiné à améliorer l'efficacité énergétique d'un bâtiment et la garantie de diminution des consommations d'énergie. L'ADEME propose un système d'aide en deux étapes, selon le stade d'avancement du projet :

- **Phase amont** : aide à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'étude de faisabilité et d'opportunité d'un CPE
- **Phase aval** : aide à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction et passation du CPE, son suivi et son exécution

## MODALITÉS :

- Demande d'aide à réaliser avant signature du devis
- Respecter le cahier des charges type ADEME
- L'AMO mobilisé doit présenter des références pour ce type de mission
- Viser au moins 40 % d'économies d'énergie par rapport à la consommation moyenne des 3 dernières années si AMO sur 1 bâtiment ou -30% si le CPE concerne plusieurs bâtiments
- Durée des contrats CPE : 4 ans mini

## FINANCEMENT :

- Phase amont : aide de 50% des dépenses plafonnées à 30 000 € pour l'accompagnement sur la réalisation de l'étude de faisabilité et d'opportunité d'un CPE
- Phase aval : aide de 50% des dépenses plafonnées à 50 000 € si le MO décide d'engager des travaux dans le cadre d'un CPE
- Pour des opérations portant sur plusieurs bâtiments le plafond des dépenses éligibles est de 100 000 €
- Cumul d'aide possible avec le programme ACTEE + dans la limite d'un taux d'aide maximum de 80%

## CONTACT

CHAUSSERIE-LAPREE Vincent : [vincent.chausserie-lapree@ademe.fr](mailto:vincent.chausserie-lapree@ademe.fr) - 02 61 71 15 41

## LIEN

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/2024/assistance-a-maitrise-douvrage-renovation-energetique-globale-contrat>

# Commissionnement Rénovation Globale

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :

Ouvert à toutes les collectivités

Ouvert toute l'année

## DISPOSITIF ADEME

### Mission de Commissionnement pour des rénovations énergétiques globales

Pour vous aider à rénover vos bâtiments de manière globale, en optimisant le projet, depuis la conception jusqu'à l'exploitation, l'ADEME vous accompagne au niveau technique et financier pour une mission de « Commissionnement ».

- Coordonner l'ensemble des intervenants (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, entreprises d'installation, entreprises en charge de l'exploitation...) pour garantir la cohérence de leurs interventions et le respect des objectifs du maître d'ouvrage pour le projet de la phase conception jusqu'à l'exploitation ;
- Définir les moyens de contrôle des actions menées à toutes les étapes : lors de la conception, en cours de réalisation, à la réception, en phase de pré-exploitation et pendant la phase d'exploitation, pour atteindre les performances exigées par le maître d'ouvrage ;
- Faciliter le transfert d'information et l'actualisation de la documentation technique par les intervenants sur les différentes phases du projet, pour une exploitation optimale
- Appui au MO en phase exploitation pour assurer que les réglages des installations techniques permettent d'atteindre les performances visées (intervention durant une période de 2 ans post livraison qui repose sur un suivi instrumenté par le système GTB ou une instrumentation provisoire à prévoir)

## MODALITÉS :

- Demande d'aide à réaliser avant signature du devis
- Respecter le cahier des charges « Mission de Commissionnement » ADEME
- Mobiliser un AMO ayant la qualification RGE en commissionnement ou ayant une formation spécifique
- Viser au moins 40 % d'économies d'énergie par rapport à la consommation moyenne des 3 dernières années

## FINANCEMENT :

- Aide de 50% avec des dépenses totales de prestations plafonnés à 30 k€ pour un bâtiment et 60 k€ pour plusieurs bâtiments

CONTACT

CHAUSSERIE-LAPREE Vincent : [vincent.chausserie-lapree@ademe.fr](mailto:vincent.chausserie-lapree@ademe.fr) - 02 61 71 15 41

LIEN

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/2024/mission-commissionnement-renovations-energetiques-globale>

# FONDS CHALEUR

## DISPOSITIFS ADEME

### Etude de faisabilité d'installation solaire thermique

L'étude de faisabilité permet un état des lieux approfondi de la situation technique actuelle et une évaluation technique et économique de différentes solutions envisageables. Sa réalisation requiert une connaissance des technologies de production d'eau chaude solaire thermique.

#### MODALITÉS :

- Demande d'aide à réaliser avant signature du devis
- Etude réalisée par un BET RGE (OPQIBI 20.10 ou 20.14 ou équivalent) et respectant le cahier des charges ADEME

#### FINANCEMENT :

- Plafond de l'assiette : 100 000 €
  - aide de 60 % pour les grandes entreprises
  - aide de 70 % pour les moyennes entreprises
  - aide de 80 % pour les petites entreprises

#### CONTACT

PICGIRARD Fabien : [fabien.picgirard@ademe.fr](mailto:fabien.picgirard@ademe.fr) - 02 61 71 15 48

#### LIEN

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2024/etude-faisabilite-dinstallation-solaire-thermique>

### Etude de faisabilité pour l'installation de récupération de chaleur fatale

L'étude de faisabilité doit apporter au porteur de projet les éléments techniques, économiques, réglementaires et environnementaux lui permettant de se positionner sur la faisabilité d'une opération de valorisation de chaleur fatale. Sa réalisation requiert des compétences en thermique et dans le domaine de l'eau/environnement.

#### MODALITÉS :

- Demande d'aide à réaliser avant signature du devis
- Etude réalisée par un BET RGE (OPQIBI 17.17 idéalement ou équivalent) et respectant le cahier des charges ADEME

#### FINANCEMENT :

- Plafond de l'assiette : 100 000 €
  - aide de 60 % pour les grandes entreprises
  - aide de 70 % pour les moyennes entreprises
  - aide de 80 % pour les petites entreprises

#### CONTACT

PICGIRARD Fabien : [fabien.picgirard@ademe.fr](mailto:fabien.picgirard@ademe.fr) - 02 61 71 15 48

#### LIEN

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2024/etudes-faisabilite-linstallation-recuperation-chaleur-fatale>

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :**  
Ouvert à toutes entreprises et collectivités

Ouvert toute l'année

## DISPOSITIF ADEME

### Etude de faisabilité en géothermie de surface

L'étude de faisabilité doit apporter au porteur de projet les éléments techniques, économiques, réglementaires et environnementaux lui permettant de se déterminer sur la faisabilité d'une telle opération. Elle requiert des compétences en sous-sol (hydrogéologie) et en thermique et a pour objectif de :

- Vérifier la compatibilité du projet avec le schéma directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux (SDAGE)
- Proposer des solutions techniques adaptées au contexte et aux possibilités qu'offre le site.
- Comparer la solution géothermique aux autres possibilités en termes d'investissement, d'exploitation et d'impacts environnementaux et étudier les solutions en matière de montage financier et juridique

#### MODALITÉS :

- Demande d'aide à réaliser avant signature du devis
- Etude réalisée par un BET RGE (OPQIBI 20.13 ou 10.07 ou équivalent) et respectant les cahiers des charges ADEME

#### FINANCEMENT :

- Plafond de l'assiette : 100 000 €
  - aide de 60 % pour les grandes entreprises
  - aide de 70 % pour les moyennes entreprises
  - aide de 80 % pour les petites entreprises

#### CONTACT

PICGIRARD Fabien : [fabien.picgirard@ademe.fr](mailto:fabien.picgirard@ademe.fr) - 02 61 71 15 48

#### LIEN

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2024/etude-faisabilite-geothermie-surface-aerothermie>

### Etude préalable à la construction d'une installation de méthanisation

#### MODALITÉS :

- Demande d'aide à réaliser avant signature du devis
- Etude de faisabilité réalisée par un bureau d'étude externe
- Un accompagnement au montage projet (étude agronomique - juridique – plan de financement - AMO...) peut être accordé si une étude de faisabilité a été réalisée

#### FINANCEMENT :

- Plafond de l'assiette : 100 000 €
  - aide de 60 % pour les grandes entreprises
  - aide de 70 % pour les moyennes entreprises
  - aide de 80 % pour les petites entreprises

#### CONTACT

PICGIRARD Fabien : [fabien.picgirard@ademe.fr](mailto:fabien.picgirard@ademe.fr) - 02 61 71 15 48

#### LIEN

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/entreprises/aides-financieres/2024/etudes-prealables-a-construction-dune-installation-methanisation>

# FONDS CHALEUR

## DISPOSITIF ADEME

### Etude de faisabilité sur les réseaux de chaleur et de froid alimentés par les énergies renouvelables

L'étude de faisabilité doit apporter au porteur de projet les éléments techniques, économiques, réglementaires et environnementaux lui permettant de se déterminer sur la faisabilité d'une telle opération.

#### MODALITÉS :

- Demande d'aide à réaliser avant signature du devis
- Respecter les guides ADEME/AMORCE sur la création de réseau
- Respecter le guide de réalisation d'un schéma directeur de réseau de chaleur dans le cas d'une extension ou densification
- Mobiliser un bureau d'étude RGE ou ayant une qualification 13.19 « étude du transport de chaleur et de froid

#### FINANCEMENT :

- Plafond de l'assiette : 100 000 €
  - aide de 60 % pour les grandes entreprises
  - aide de 70 % pour les moyennes entreprises
  - aide de 80 % pour les petites entreprises

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :**  
Ouvert à toutes entreprises et collectivités

Ouvert toute l'année

#### CONTACT

PICGIRARD Fabien : [fabien.picgirard@ademe.fr](mailto:fabien.picgirard@ademe.fr) - 02 61 71 15 48

#### LIEN

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/entreprises/aides-financieres/2024/etudes-reseaux-chaleur-froid-alimentes-enr-enrr>

| 16 | ●

[Retour sommaire](#)

# AIDES REGIONALES

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :**  
Ouvert à toutes entreprises et collectivités

Ouvert toute l'année

## DISPOSITIF FEDER - REGION : FICHE 2.2.5

### Etude visant la valorisation de ressources renouvelables

Ce dispositif FEDER soutient la réalisation d'études visant la valorisation de ressources renouvelables locales peu ou pas mobilisées à ce jour telle que les énergies marines, le biogaz, la biomasse (combustion, méthanisation, gazéification), l'éolien off-shore, la géothermie, l'hydraulique...

#### MODALITÉS :

- Instruction au fil de l'eau selon grille de notation de la fiche FEDER
- Voir critères sur fiches FEDER 2.2.5

#### DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Seules les études de faisabilité et pré-opérationnelles externalisées sont éligibles
- Frais de communication liée à l'intervention du programme européen et de l'Autorité de gestion Région Réunion

#### FINANCEMENT :

- Aide de 65 % des coûts admissibles plafonnée à 1M€

#### CONTACT

<https://formulaires-demarches.cr-reunion.fr/feder/demande-d-information-pour-le-feder/>

#### LIEN

[https://regionreunion.com/IMG/pdf/fa\\_2.2.5\\_energies\\_renouvelables.pdf](https://regionreunion.com/IMG/pdf/fa_2.2.5_energies_renouvelables.pdf)

# AIDES REGIONALES

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :  
Ouvert aux collectivités

Sur appel à manifestation  
d'intérêt (AMI)

## DISPOSITIF FEDER - REGION : FICHE 2.1.6

### Etudes thermiques des bâtiments publics

Ce dispositif FEDER soutient les projets de rénovation thermique et énergétique des bâtiments publics et la mise en œuvre de solutions « vertes » des espaces extérieure des bâtiments publics concourant à une baisse sensible des températures et de l'exposition aux UV.

Il permet notamment de financer des investissements liés à la rénovation thermique (y compris les études thermiques liées).

#### MODALITÉS :

- Le projet doit faire l'objet d'une étude par un BET RGE (OPQIBI 19.05 ou similaire idéalement)
- Présenter une réduction minimale de la consommation énergétique de 30%
- Le coût des installations et travaux liés à la climatisation devra être < 50% du coût total
- Sélection des projets sur la base d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). Les projets sur des bâtiments d'éducation seront favorisés
- Voir critères sur fiches FEDER 2.1.6

#### DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Toutes les dépenses relatives aux travaux de rénovation énergétique y compris les révisions de prix,
- Dépenses d'ingénierie (diagnostics énergétiques, mission de maîtrise d'œuvre, AMO, les mandats), à condition que des travaux soient réalisés.

#### FINANCEMENT :

- Aide de 85% des coûts admissibles pour les acteurs publics

#### CONTACT

<https://formulaires-demarches.cr-reunion.fr/feder/demande-d-information-pour-le-feder/>

#### LIEN

[https://regionreunion.com/IMG/pdf/fa\\_2.1.6\\_re\\_novation\\_thermique\\_des\\_batiments\\_publics.pdf](https://regionreunion.com/IMG/pdf/fa_2.1.6_re_novation_thermique_des_batiments_publics.pdf)

## DISPOSITIF AFD - ADEME

# Programme pour l'efficacité énergétique dans les bâtiments en France d'Outre-mer

Le PEEB Outre-mer est une facilité d'assistance technique financée sur ressources du Fonds Outre-Mer visant à accompagner les maîtrises d'ouvrages publiques dans l'amélioration des performances énergétiques et environnementales de leurs projets de construction ou de rénovation de bâtiments.

Il finance et mobilise, dans un délai court, une expertise technique couvrant un large panel de prestations s'adaptant au niveau d'avancement des projets et aux besoins exprimés par les maîtrises d'ouvrage.

Il vise 2 objectifs :

- La réduction significative des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre
- L'adaptation au changement climatique, en particulier par l'amélioration du confort thermique

## MODALITÉS :

- Contacter le référent ADEME ou AFD pour une première présentation succincte du projet
- Déposer un dossier type à l'ADEME et AFD locale
- Les prestations techniques sont réalisées par des BET mobilisés par l'AFD dans le cadre d'un marché à bon de commande
- L'AFD se charge des démarches administratives et financières pour le maître d'ouvrage

## FINANCEMENT :

- Etudes financées à 100% par le dispositif et l'AFD sur la base d'un marché à bon de commande

## PRESTATIONS ÉLIGIBLES :

- Diagnostic et audit énergétique
- Simulation thermique dynamique
- Bilan carbone
- Intégration des enjeux énergétiques et environnementaux dans les documents d'appels d'offres
- La révision de plans
- Le chiffrage de mesures d'efficacité énergétique et de production d'ENR
- Les analyses parasismiques, para-cyclonique, inondations et plan de retrait amiante en lien avec un projet de rénovation thermique

## PUBLICS ÉLIGIBLES :

- Communes
- EPCI à fiscalité propre
- Collectivité des DOM TOM à statuts particuliers
- Associations reconnues d'intérêt général ou d'utilité publique
- Entreprises publiques locales (Sem – Spl – SemOp)
- Etablissements publics (écoles, bibliothèques...)
- Services de l'Etat

# FONDS OUTRE MER

## DISPOSITIF AFD

En complément de son offre de prêts, l'AFD assure le pilotage du Fonds Outre-mer (FOM) pour le compte du ministère des Outre-mer. Ce fonds d'assistance à maîtrise d'œuvre vise à appuyer le renforcement des capacités des territoires ultramarins, pour la réalisation des projets structurants s'inscrivant dans la trajectoire du Livre bleu outre-mer et du Plan de Relance.

L'objectif principal du FOM est l'appui aux collectivités locales via des prestations d'ingénierie pour la mise en œuvre de leurs projets afin de faciliter et accélérer le déploiement de leurs programmations pluriannuelles d'investissement.

### MODALITÉS :

- Transmettre un descriptif de l'appui demandé, et présentation du projet de l'opération d'investissement envisagée en relation avec cet appui
- Présenter un plan de financement prévisionnel des études ciblées par la subvention
- Mobilisation des fonds après accord de la Préfecture (ou du Haut-commissariat) et de la DGOM

### FINANCEMENT :

- Etude et ingénierie financée jusqu'à 100 % du besoin (subvention)

### PRESTATIONS ÉLIGIBLES :

- Accompagnement à la maîtrise d'œuvre dans le suivi de la réalisation des opérations d'investissements ;
- Etude préalable à la réalisation d'investissement relevant des Objectifs de Développement Durable et/ou des priorités du Livre bleu Outre-mer ;
- Etude de préfaisabilité et faisabilité techniques, financières et juridiques ;
- Appui à l'identification à la mobilisation des subventions européennes et d'Etat ;
- Accompagnement à la rédaction du cahier des charges, au choix d'un prestataire technique ;

#### Secteurs prioritaires :

- Infrastructures de santé, médico-sociales, culturelles, sportives, sociales et d'enseignement ;
- Infrastructures de transport collectif, d'eau potable et assainissement, de collecte/traitement/valorisation des déchets
- Energie (maîtrise des consommations énergétiques et le développement de productions d'énergies renouvelables)
- Environnement et risques naturels

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :**

Voir contact

Ouvert toute l'année

### PUBLICS ELIGIBLES :

Prioritairement, collectivités territoriales et leurs groupements ;

Sous conditions :

- Etablissements publics locaux y/C établissements publics de santé et médico-sociaux ;
- Entreprises publiques locales ;
- Entreprise de droit privé à capitaux majoritairement public ;
- Organisme et entreprises de droit privé exerçant une mission de service public ;
- Associations reconnues d'utilité publique ou exerçant une mission d'intérêt général

# ACTEE + FONDS CHÈNE

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :

Voir listing ci-dessous

Jusque fin 2026

## DISPOSITIF CEE PORTE PAR LA SASU FNCCR

### Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique

Le Fonds CHÈNE est le principal outil de financement des collectivités pour la rénovation de leur parc tertiaire, au sein d'ACTEE+.

Ce dispositif accompagne les collectivités territoriales en fournissant une aide à la décision en amont des travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti, et autres actions d'économies d'énergie. L'objectif est de les aider à lever les freins qu'elles peuvent rencontrer pour favoriser le passage à l'acte.

#### MODALITÉS :

- Répondre aux appels à projets du fonds CHÈNE lancés tous les 4-5 mois :
  - 03 novembre 2023
  - Avril 2024
  - Septembre 2024
  - Janvier 2025
  - Avril 2025
  - Septembre 2025
  - Janvier 2026

#### PUBLICS ELIGIBLES :

- Communes
- Département
- Région
- EPCI
- Société publique locale (SEM - SPL – SEMOP)
- Syndicat de l'énergie
- CCAS - CIAS - SDIS - CCI - CREPS
- EHPAD rattaché à une collectivité

#### PRESTATIONS ÉLIGIBLES :

- Poste d'économe de flux
- Outils de suivi et de mesure des consommations énergétiques (sondes temp/hydro - capteurs - caméra thermiques - logiciel de suivi des conso)
- Etudes énergétique (techniques & financières) : SDIE - audit - STD - étude de faisabilité ...
- Etudes de maîtrise d'œuvre
- AMO lié à l'efficacité énergétique sur des sujets techniques - juridiques ou financier (AMO CPE - plan de comptage ...)

#### FINANCEMENT :

- **Econome de flux** : aide de 55 à 80% du salaire brut chargé
- **Outil de suivi des consommations et équipements de mesures** : aide de 50%
- **Etudes énergétiques** - aides de :
  - SDIE : 75%
  - Etude décarbonation : 80%
  - Etude sur bâti scolaire : 80%
  - Autres études : 65%
- **Etude MOE** : aide de 40 à 80%
- **AMO** : aide de 65%

#### CONTACTS

GAIGNARD Joachim – [j.gaignard@fnccr.asso.fr](mailto:j.gaignard@fnccr.asso.fr)  
HAMDI Samy - [s.hamdi@fnccr.asso.fr](mailto:s.hamdi@fnccr.asso.fr) - 06 19 77 38 08

#### LIEN

<https://www.programme-cee-actee.fr/>

# ACTEE CUBE

## DISPOSITIF CEE PORTE PAR LA SASU FNCCR

### Action pour la sobriété énergétique

En partenariat avec l'IFPEB et le CEREMA, le programme ACTEE CUBE est un concours d'économies d'énergies sur une année, axé sur la sobriété énergétique. Il vise à réduire la consommation en sensibilisant les agents et les enfants à un usage économe des bâtiments. Il se décline en trois catégories : CUBE.écoles, CUBE.S pour les collèges et lycées, et CUBE.Ville. Ainsi, les bâtiments scolaires et hors scolaires sont concernés.

#### MODALITÉS :

- Sélection par le maître d'ouvrage de bâtiments à inscrire dans la démarche
- Signature de devis

#### FINANCEMENT :

- Financement de 70% à 80% par ACTEE
- Possibilité de cofinancement du reste à charge par un syndicat d'énergie ou un EPCI.

#### DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT :

##### Formation et accompagnement (CEREMA) :

- Réalisation de webinaires et formations
- Mise à disposition de ressources documentaires CEREMA et ACTEE
- Visite de site et conseil des équipes projets

##### Suivi des consommations (IFPEB) :

- Suivi de consommation sur 1 an avec comparatif pour mesurer les réductions réalisées
- Remontée automatique des consommations par mandat
- Remise de prix aux collectivités modèles

#### RESULTATS OBTENUS :

- 1100 collèges et lycées accompagnés soit 10% des établissements de l'enseignement secondaire
- 12% d'économies d'énergies réalisées en moyenne pour les collèges et lycées
- 240 écoles inscrites dans le concours CUBE.écoles
- 22% d'économies d'énergies pour les écoles en 2022/2023

#### CONTACT

QUARTERON Mathias - [m.quarteron@fnccr.asso.fr](mailto:m.quarteron@fnccr.asso.fr)

HAMDI Samy - [s.hamdi@fnccr.asso.fr](mailto:s.hamdi@fnccr.asso.fr) - 06 19 77 38 08

#### LIENS

[CUBE.Écoles - Challenge Climat & Usages \(cube-ecoles.org\)](http://cube-ecoles.org)

[Challenge climat, usages, bâtiments enseignement scolaire - CUBE S \(cube-s.org\)](http://cube-s.org)

[Concours d'économies d'énergie pour les communes - ACTEE CUBE Ville \(cube-ville.org\)](http://cube-ville.org)

# ACTEE + Lum'ACTEE +

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :

Voir listing ci-dessous

Jusque fin 2026

## DISPOSITIF CEE PORTE PAR LA SASU FNCCR

### Action de rénovation du parc d'éclairage public des collectivités

Le sous-programme LUM'ACTEE + est le principal outil de financement des collectivités pour l'ingénierie et les études de rénovation de leur parc d'éclairage public, au sein d'ACTEE+.

Ce dispositif accompagne les collectivités territoriales en fournissant une aide à la décision en amont des travaux de rénovation énergétique de leur parc d'éclairage public (audits, schémas directeurs et autres actions permettant d'améliorer la gestion du parc afin de réaliser des économies d'énergie).

L'objectif final étant de les aider à lever les freins qu'elles peuvent rencontrer pour favoriser le passage à l'acte.

#### MODALITÉS :

- Répondre aux appels à projet :

1ère saison 2024

Ouverture des candidatures : 15/03/2024

Date limite de réception des candidatures : 17/05/2024

2ème saison 2024

Ouverture des candidatures : 09/09/2024

Date limite de réception des candidatures : 31/10/2024

+ 5 saisons (3 en 2025 et 2 en 2026)

Candidatures mutualisées pour les communes de < 3500 habitants

#### PUBLICS ELIGIBLES :

- Communes
- Département
- Région
- EPCI
- Métropoles
- CC/CA/CU
- Syndicat d'énergie

#### PRESTATIONS ÉLIGIBLES :

- Lot 1 : Etudes énergétiques (techniques & financières) : SDAL, audits énergétiques et études spécifiques
- Lot 2 : Outils et logiciels de suivi du parc d'éclairage
- Lot 3 : Etudes de maîtrise d'œuvre et AMO lié à l'efficacité énergétique sur des sujets techniques - juridiques ou financier

#### FINANCEMENT :

Taux de subvention : 50 % pour les 3 lots sauf :

- Lot 1 : 30% pour les études concernant moins de 3 000 points lumineux
- Lot 3 : Bonus + 10% si la prestation intègre un volet biodiversité
- Bonus +20 % pour les 3 lots pour les projets situés dans les Outre-mers et ZNI

#### CONTACT

Vincent ESPINASSE [v.espinasse@fnCCR.asso.fr](mailto:v.espinasse@fnCCR.asso.fr)  
Samy HAMDI [s.hamdi@fnCCR.asso.fr](mailto:s.hamdi@fnCCR.asso.fr)

#### LIEN

[Lum'ACTE – ACTEE \(programme-cee-actee.fr\)](http://Lum'ACTE – ACTEE (programme-cee-actee.fr))

# FONDS VERT

## DISPOSITIF ETAT

### Rénovation énergétique des bâtiments publics

Ce dispositif permet de financer des études thermiques ainsi que les travaux permettant la rénovation énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux, dans un objectif de réduction durable de leurs consommations énergétiques.

#### MODALITÉS :

- Déposer un dossier sur la plateforme **Démarches Simplifiées**
- Réalisation d'au moins 2 gestes, un sur l'enveloppe du bâti et un sur les équipements
- Transmission d'une étude thermique permettant de justifier les économies d'énergie
- Sélection des projets lauréats par la préfecture

#### PUBLICS ELIGIBLES :

- Communes
- EPCI à
- Département
- Région
- Syndicats d'énergie exerçant le portage du projet pour une collectivité

#### PRESTATIONS ÉLIGIBLES :

- Etude thermique nécessaire au dossier fonds vert
- Isolation des toitures & des murs
- Pose d'une surtoiture
- Mise en place d'un bardage ventilé
- Mise en place de protection solaires des murs et baies
- Brasseurs d'air
- Eau chaude solaire
- VMC des pièces d'eau aveugles
- Chauffage bois ou solaire à plus des 600m d'altitude
- Calorifugeage d'installations de production ou de distribution de chauffage/ECS à plus de 600 m d'altitude

#### FINANCEMENT :

- Aide jusqu'à 80% des dépenses éligibles
- Cumul possible avec les DSIL – DSID – DETR – DPV pour les projets qui le justifient

#### CONTACT

GLAMPORT Janis : [janis.glaport@developpement-durable.gouv.fr](mailto:janis.glaport@developpement-durable.gouv.fr) – 06 92 69 98 06

#### LIEN

<https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert>

## DISPOSITIF DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

### Etude de maîtrise d'œuvre sur la rénovation thermique des établissements scolaires

La Banque des Territoires s'engage dans la transformation écologique des territoires en lançant le programme EduRénov. Cette initiative accompagne les acteurs territoriaux dans leurs projets de rénovation énergétique et d'adaptation climatique des bâtiments scolaires.

#### MODALITÉS :

- Mener une réflexion globale de rénovation thermique et du confort sur un établissement scolaire (bâtiment – systèmes techniques et déminéralisation des espaces extérieurs)
- Contacter la Banque des Territoires à l'adresse indiquée ci-dessous

#### PUBLICS ELIGIBLES :

- Collectivités territoriales et leurs satellites (lycées – collèges – écoles)

#### PRESTATIONS ÉLIGIBLES :

- Etude de maîtrise d'œuvre - étude thermique – étude paysage portant sur le bâti scolaire et sur la déminéralisation des espaces extérieures

#### FINANCEMENT :

- Etude d'ingénierie : jusqu'à 80% des dépenses éligibles
- Financement : Prêt de très long terme (40 ans) au TLA +0,4

#### CONTACT

LOISEAU Christophe : [christophe.loiseau@caissedesdepots.fr](mailto:christophe.loiseau@caissedesdepots.fr) - 06 30 70 59 53  
[edurenov@caissedesdepots.fr](mailto:edurenov@caissedesdepots.fr)

#### LIEN

<https://www.banquedesterritoires.fr/edurenov>

# Aides aux investissements liés à l'efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables

## DISPOSITIF ADEME

### Installation de production d'eau chaude solaire thermique

Ce dispositif permet de financer des installations solaires thermiques pour la production d'eau chaude uniquement.

#### MODALITÉS :

- Demande d'aide à réaliser avant signature du devis
- Avoir réalisé une étude de faisabilité suivant cahier des charges de l'ADEME
- Projet éligible :  $10 \text{ m}^2 < \text{surface capteurs} < 500 \text{ m}^2$
- Productivité solaire utile  $> 450 \text{ kWh/m}^2/\text{an}$  pour une altitude  $< 600\text{m}$  et  $350 \text{ kWh/m}^2/\text{an}$  au-delà
- Taux d'économie d'énergie  $> 30 \%$
- Schéma-thèque SOCOL à respecter
- Mise en service dynamique obligatoire pour toutes installations de type CESCI et CESC
- Prévoir une instrumentation permettant d'assurer un suivi de l'installation sur 1 an minimum

#### OPÉRATIONS NON ÉLIGIBLES :

- Les installations utilisant des capteurs solaires hybrides photovoltaïques thermiques (et par extension les installations PV effet joule) couplés à des Chauffe-Eau Solaires Collectifs (CESC) ;
- Capteurs solaires thermiques à vecteur air ;
- Installation pouvant bénéficier du crédit d'impôt ou projet résidentiel privé bénéficiant de la défiscalisation ;
- Les projets concernant le renouvellement d'installations solaires thermiques déjà existantes, que ce soit le renouvellement d'installations vétustes ou mal dimensionnées

#### FINANCEMENT :

- Projet résidentiel dont le PC est antérieur à 2010 : assiette éligible de 3500 €/lgmt -> aide comprise entre 45 et 65% et plafonnée à 2500 €/MWh EnR
- Tertiaire santé avec hébergement : assiette éligible de 3500 €/hébergement -> aide comprise entre 45 et 65% et plafonnée à 2500 €/MWh EnR
- Tertiaire et industrie : aide de 1120 €/MWh EnR plafonnée de 45 et 65%
- Cumul possible avec le Cadre Territorial de Compensation, les aides FEDER/Région
- Non cumulable avec les CEE pour l'aide forfaitaire (cumul possible sur l'AAP GIST)
- Projet  $> 500 \text{ m}^2$  doivent candidater à l'AAP Grande Installation Solaire Thermique (GIST)

#### CONTACT

PICGIRARD Fabien : [fabien.picgirard@ademe.fr](mailto:fabien.picgirard@ademe.fr) - 02 61 71 15 48

#### LIEN

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2024/installation-production-eau-chaude-solaire-thermique>

#### LIEN AAP GIST

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20230710/grandes-installations-solaires-thermiques-2023>

# FONDS CHALEUR

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :**  
Ouvert à toutes entreprises et collectivités

Ouvert toute l'année

## DISPOSITIF ADEME

### Audit et réhabilitation d'installation solaire thermique collective

La mission doit permettre la remise en état des installations solaires thermiques existantes à l'arrêt ou dysfonctionnant à plus de 50% de leur capacité.

#### MODALITÉS :

- Demande d'aide à réaliser avant signature du devis
- Installation réalisée il y a moins de 20 ans depuis sa mise en service et purgée de tous les moyens de recours (à l'amiable ou judiciaire)
- Présenter une productivité solaire en deçà de 50% de la valeur de référence ADEME (450 kWh/m<sup>2</sup>/an dans les bas et 350 kWh/m<sup>2</sup>/n au-delà de 600m d'altitude)
- Surface solaire totale > 10 m<sup>2</sup>
- Mobiliser des prestataires ayant les qualifications exigées dans le Cahier des charges du dispositif En fin de chantier l'installation devra être suivie et maintenue par un exploitant formé selon le référentiel de formation « SOCOL exploitant »
- Mise en service dynamique obligatoire

#### FINANCEMENT :

- Aide de 30 000 €/centrale solaire réhabilitée
- Prestations éligibles :
  - Audit énergétique
  - Mission de MOE
  - Investissement et instrumentation

	Mission d'audit et MOuvre chantier	Travaux de réhabilitation	Instrumentation (Hors pose)**
Dépenses éligibles maximales (€ HTR*)	8 000	-	4 000
Taux d'aide maximum (%)		50	
Aide maximale (€ HTR*)	4 000	-	2 000
Plafond maximum de l'aide (€ HTR*)		30 000	

#### CONTACT

PICGIRARD Fabien : [fabien.picgirard@ademe.fr](mailto:fabien.picgirard@ademe.fr) - 02 61 71 15 48

#### LIEN

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2024/audit-rehabilitation-dinstallations-solaires-thermiques-collectives>

# FONDS CHALEUR

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :**  
Ouvert à toutes entreprises et collectivités

Ouvert toute l'année

## DISPOSITIF ADEME

### Pompe à Chaleur solaire thermique

Ce dispositif permet de financer des installations de PAC solaires thermiques pour la production d'eau chaude uniquement (froid et chauffage exclus).

#### MODALITÉS :

- Demande d'aide à réaliser avant signature du devis
- Avoir réalisé une étude de faisabilité réalisée par un BET RGE (OPQIBI 20.10 – 20.14 ou 17.17 ou équivalent)
- 25m<sup>2</sup> < Surface capteur < 250 m<sup>2</sup>
- Obligation de prévoir une autoconsommation partielle sur la PAC si des capteurs PVT sont utilisés
- Schématheque SOCOL à respecter
- Mise en service dynamique obligatoire pour toutes installations collectives
- Prévoir une instrumentation permettant d'assurer un suivi de l'installation sur 1 an minimum

#### TECHNOLOGIES ÉLIGIBLES :

- Capteurs solaires hybrides PV thermiques
- Capteurs solaires souples

#### FINANCEMENT :

- Aide forfaitaire pour des installations ayant une surface solaire comprise entre 25 et 250 m<sup>2</sup>
  - 500 €/MWh solaire utile
  - 560 €/MWh solaire utile si le projet présente une part d'autoconsommation photovoltaïque
- Projet > 250 m<sup>2</sup> doivent candidater à l'AAP Grande Installation Solaire Thermique (GIST)
- Pas de cumul possible avec les CEE sur l'aide forfaitaire (cumul possible sur l'AAP GIST)

#### CONTACT

PICGIRARD Fabien : [fabien.picgirard@ademe.fr](mailto:fabien.picgirard@ademe.fr) - 02 61 71 15 48

#### LIEN

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2024/installation-pompes-a-chaleur-solaire-production-deau-chaude>

# FONDS CHALEUR

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :**  
Ouvert à toutes entreprises et collectivités

Ouvert toute l'année

## DISPOSITIF ADEME

### Installations de production de chaleur et de froid à partir de géothermie de surface et d'aérothermie

L'ADEME apporte une aide financière pour la réalisation de votre installation de production de chaleur et de froid à partir de géothermie de surface ou d'aérothermie.

#### MODALITÉS :

- Demande d'aide à réaliser avant signature du devis
- Production EnR > 25MWh/an
- Mobiliser sur le projet un BET RGE (OPQIBI 20.13 ou 10.07)
- Prévoir une instrumentation permettant d'assurer un suivi de l'installation sur 1 an minimum
- Remplacement de PAC nécessaire pour se conformer à la réglementation interdisant l'utilisation de certains fluides frigorigènes non éligible

#### PROJETS ÉLIGIBLES :

- PAC eau/eau (sur aquifère superficiel – eaux usées – eau de mer –eaux thermales et eau d'exhaure de mines
- PAC eau glycolée/eau (sur sonde géothermique ou géostructure énergétique – sur échangeur compact – sur chaussée thermoréactives)
- PAC air/eau (production de froid seul non éligible)
- Géocooling
- PAC géothermique réversible et en montage thermoénergétique
- SWAC (Sea Water Air Conditioning ou LWAC (Lake))

#### FINANCEMENT :

- Aide forfaitaire si production EnR < ou > 2 000 MWh/an (forfait suivant technologies retenues)
- Aide suivant analyse économique pour les installations de type SWAC ou LWAC
- Pas de cumul possible avec les CEE sur l'aide forfaitaire

#### CONTACT

PICGIRARD Fabien : [fabien.picgirard@ademe.fr](mailto:fabien.picgirard@ademe.fr) - 02 61 71 15 48

#### LIEN

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2024/installations-production-chaleur-froid-renouvelable-a-partir-geothermie>

# FONDS CHALEUR

## DISPOSITIF ADEME

### Installations de production de chaleur et de froid à partir de boucle d'eau tempérée géothermique

Le principe de la boucle d'eau tempérée repose sur un réseau de distribution d'eau basse température (généralement comprise entre 10 et 25°C) vers les sous-stations des bâtiments raccordés à cette boucle. Dans ces sous stations, sont installées les pompes à chaleur destinées à produire l'eau chaude pour le chauffage et le cas échéant l'eau chaude sanitaire et l'eau froide/l'eau glacée pour le rafraîchissement ou climatisation.

La boucle d'eau tempérée peut être alimentée par de multiples sources d'énergie renouvelable et de récupération (EnR&R) qui sont ainsi mutualisées sur un seul réseau via : des forages sur nappe d'eau souterraine, un champ de sondes géothermiques, la valorisation énergétique des eaux de surface (rivière, lac) ou de l'eau de mer, la valorisation énergétique en réseaux d'eaux usées ou sur effluents en sortie de STEP, la récupération de chaleur fatale.

#### MODALITÉS :

- Demande d'aide à réaliser avant signature du devis
- Avoir réalisé une étude de faisabilité suivant le guide sur boucle d'eau tempérée à énergie géothermique AFPG 2019
- Bâtiment alimenté au minimum par 65% d'EnR&R

#### PROJETS ÉLIGIBLES :

- Opérations de boucles d'eau tempérée à énergie géothermique (BETG) issue :
  - De champ de sondes
  - D'une nappe d'eau souterraine
  - D'eaux usées (ou des effluents de STEP)
  - D'eaux de mer ou d'eaux de surface

#### FINANCEMENT :

- Aide suivant analyse économique
- Cumul possible avec la fiche CEE BAT-TH-113

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :**  
Ouvert à toutes entreprises et collectivités

Ouvert toute l'année

#### CONTACT

PICGIRARD Fabien : [fabien.picgirard@ademe.fr](mailto:fabien.picgirard@ademe.fr) - 02 61 71 15 48

#### LIEN

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2024/installations-production-chaleur-froid-a-partir-boucle-deau-temperee>

## DISPOSITIF ADEME

### Installations de production de chaleur à partir de géothermie profonde

#### MODALITÉS :

- Demande d'aide à réaliser avant signature du devis
- Avoir réalisé une étude préalable
- Adhésion au Fonds de garantie Géothermie pour la réalisation puis l'exploitation de forages profonds
- Réaliser un suivi énergétique de 24 mois après mise en service de l'installation

#### PROJETS ÉLIGIBLES :

- Opérations de valorisation de ressources géothermales à une profondeur > 200m
  - La réalisation d'un doublet de forages (ou autre configuration spécifique (triplet, multi drains, ...)) sur un aquifère profond avec (ou sans) mise en place d'une pompe à chaleur (PAC.)
  - La mise en œuvre d'une réinjection en aquifère sur une opération existante
  - La transformation d'un ancien puits pétrolier pour une valorisation thermique de l'eau chaude produite avec (ou sans) mise en place d'une pompe à chaleur
  - La mise en place uniquement d'une ou de plusieurs PAC(s) sur un réseau de chaleur alimenté par une installation de géothermie profonde déjà existante

#### FINANCEMENT :

- Cumul possible avec les CEE
- Aide forfaitaire pour les projets associés à un réseau de chaleur
- Aide suivant analyse économique pour les projets sans réseau de chaleur

#### CONTACT

PICGIRARD Fabien : [fabien.picgirard@ademe.fr](mailto:fabien.picgirard@ademe.fr) - 02 61 71 15 48

#### LIEN

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2024/installations-production-chaleur-a-partir-geothermie-profonde>

## DISPOSITIF ADEME

### Réalisation d'installations de récupération de chaleur fatale

La récupération de chaleur fatale doit s'inscrire dans une démarche d'efficacité énergétique cohérente, en trois étapes successives :

- Réduire en amont le besoin de chaleur utile et la consommation de combustibles ;
- Valoriser en interne la chaleur fatale récupérée ;
- Valoriser en externe la chaleur fatale si le site est à proximité d'un réseau de chaleur ou d'un utilisateur potentiel.

#### MODALITÉS :

- Demande d'aide à réaliser avant signature du devis
- Avoir réalisé une étude préalable (diagnostic énergétique ou étude de faisabilité) permettant de :
  - Caractériser le gisement de chaleur fatale ;
  - Faire un état des lieux sur les besoins énergétiques du site ;
  - Identifier les actions d'économie d'énergie à mener et définir un plan d'actions ;
  - Définir la meilleure stratégie de valorisation de la chaleur ainsi que le potentiel d'une solution de stockage

#### PROJETS ÉLIGIBLES :

- Projet existant uniquement
- Valoriser au minimum 1GWh/an d'énergie (chaud ou froid)
- Récupération de chaleur fatale avec valorisation sous forme de chaleur ou de froid en interne sur un même procédé ou sur un autre procédé unitaire ;
- Récupération de chaleur fatale avec valorisation sous forme de chaleur ou de froid à l'externe vers un tiers ou un réseau de chaleur

#### FINANCEMENT :

- L'aide sera déterminée par analyse économique, basée sur les coûts éligibles du projet et encadrée par deux critères : le taux d'aide maximum (30% pour GE ; 40% pour ME et 50% pour PE) et le temps de retour brut (TRB) sur investissement, calculé après aide > 2 ans

#### CONTACT

PICGIRARD Fabien : [fabien.picgirard@ademe.fr](mailto:fabien.picgirard@ademe.fr) - 02 61 71 15 48

#### LIEN

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2024/realisation-dinstallations-recuperation-chaleur-fatale>

## DISPOSITIF ADEME

### Réalisation d'installations de méthanisation (injection-cogénération, chaleur)

La méthanisation est un processus de traitement des déchets organiques en provenance d'exploitations agricoles, des collectivités ou d'entreprises agroalimentaires, qui permet de produire du biogaz. Ce biogaz peut être valorisé en chaleur ou électricité.

#### MODALITÉS :

- Demande d'aide à réaliser avant signature du devis
- Avoir réalisé une étude de faisabilité
- Être accompagné par une entreprise certifiée Qualimétha ou équivalent
- Maîtriser à minima 60% du potentiel énergétique du gisement global d'intrants
- Efficacité énergétique minimale de 50% en cogénération

#### PROJETS NON ÉLIGIBLES :

- Equipements de production de biogaz des Stations d'épuration urbaines
- Production et valorisation de biogaz sur une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND)
- Production et valorisation de biogaz consécutive à un traitement mécano-biologique des ordures ménages ne faisant pas l'objet d'une collecte séparée

#### FINANCEMENT :

- Aide forfaitaire de 110 €/MWh PCI pour cogénération avec plafond de 250 000 €
- Aide forfaitaire de 45€/MWh PCS pour injection avec plafond de 700 000 €
- Aide de 15% des dépenses éligibles pour projet d'industrie avec valorisation biogaz en chaudière
- Projet innovant ou spécifique pouvant bénéficier d'une aide sur analyse prévisionnelle de rentabilité (TRI < 10%)
- Cumul de subvention possible sous réserve de ne pas dépasser une rentabilité associée à un TRI de 10%

#### CONTACT

PICGIRARD Fabien : [fabien.picgirard@ademe.fr](mailto:fabien.picgirard@ademe.fr) - 02 61 71 15 48

#### LIEN

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2024/realisation-dinstallations-methanisation-injection-cogeneration-chaleur?cible=79&region=36>

# FONDS CHALEUR

## DISPOSITIF ADEME

### Réalisation d'installations de production de chaleur biomasse/bois

#### MODALITÉS :

- Demande d'aide à réaliser avant signature du devis
- Avoir réalisé une étude préalable
- Mobiliser sur le projet un BET RGE (OPQIBI 20.08 ou 10.07) ou un AMO RGE (OPQIBI 20.12 ou équivalent)

#### PROJETS ÉLIGIBLES :

- Installation pour secteur tertiaire / collectif ayant une production > 1200 MWh/an d'énergie biomasse
- Installations en secteur industriel (et agricole) ayant une production de 1200 à 12 000 MWh/an d'énergie biomasse
- Renouvellement de chaufferie biomasse éligible sous conditions

#### FINANCEMENT :

- Tertiaire & Collectif : l'aide sera déterminée par forfait pour une production < 12 GWh/an et analyse économique au-delà
- Industrie & Agricole : l'aide sera déterminée par forfait pour une production < 12 GWh/an et analyse économique au-delà
- Production < 1200 MWh/an voir dispositif TREMLIN
- Production > 12 000 MWh/an en secteur industrie -> voir AAP BCIAT
- Pas de cumul possible avec les CEE sur l'aide forfaitaire

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :**  
Ouvert à toutes entreprises et collectivités

Ouvert toute l'année

#### CONTACT

PICGIRARD Fabien : [fabien.picgirard@ademe.fr](mailto:fabien.picgirard@ademe.fr) - 02 61 71 15 48

#### LIEN

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2024/realisation-dinstallations-production-chaleur-biomasse-bois>

# FONDS CHALEUR

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :**  
Ouvert à toutes entreprises et collectivités

Ouvert toute l'année

## DISPOSITIF ADEME

### Extension et création de réseau de froid

L'ADEME accompagne les projets d'investissement dans des réseaux de chaleur ou de froid, alimentés par des énergies renouvelables et/ou de récupération.

#### MODALITÉS :

- Demande d'aide à réaliser avant signature du devis
- Avoir réalisé une étude de faisabilité conforme au guide ADEME/AMORCE pour les créations de réseau et suivant un schéma directeur de moins de 5 ans pour l'extension de réseau
- Avoir un réseau de froid alimenté par au minimum 50 % d'EnR&R et un rendement de distribution > 85%
- Nombre de bâtiments raccordés minimum : 2
- Avoir une densité thermique du réseau > 1,5 MWh/ml/an
- Réaliser un suivi énergétique de 24 mois après mise en service de l'installation

#### PROJETS ÉLIGIBLES :

- Création de réseaux de chaleur et de froid
- Extension de réseaux de chaleur de plus de 300 MWh de chaleur EnR&R par an et 200 mètres linéaires

#### FINANCEMENT :

- Aide forfaitaire suivant production de froid avec un plafond fixé par le RGEC
- Cumul possible avec les fiches CEE BAR-TH-137 ; BAT-TH-127 et BAT-TH-159

#### CONTACT

PICGIRARD Fabien : [fabien.picgirard@ademe.fr](mailto:fabien.picgirard@ademe.fr) - 02 61 71 15 48

#### LIEN

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2024/extension-creation-reseaux-chaleur-froid>

# FONDS TOURISME DURABLE

## DISPOSITIF ADEME

Le Fonds Tourisme Durable soutient la réalisation d'un diagnostic environnemental gratuit et de financements d'investissements et/ou d'études afin de réduire l'impact environnemental, énergétique ou le volume de déchets d'un établissement ayant une activité de restaurant et/ou d'hébergement touristique.

### MODALITÉS :

- Mobiliser un partenaire de l'ADEME (CCI – Office du tourisme Nord ou le Parc National) pour bénéficier gratuitement d'un diagnostic
- Identifier les actions pré-établies à mobiliser et transmettre un devis pour chacune d'entre elle
- Demande d'aide à réaliser avant signature du devis
- Avance de 30 % et versement de 70 % sur présentation des factures

### FINANCEMENT :

- Diagnostic gratuit réalisé par un des 3 partenaires de l'ADEME
- Aide forfaitaire pour chacun des investissements ou études
- Aide comprise entre 5 k€ et 200 k€ par entreprise selon actions mobilisées et **plafonnée à 80 % des dépenses**
- Aide soumise au régime d'aides « De Minimis » et donc éligibles au cumul sous conditions

### ACTIONS FORFAITAIRE ÉLIGIBLES :

#### INVESTISSEMENTS

- Chauffe-eau solaire & PAC solaire
- Installation photovoltaïque sans batterie
- Protections solaires des parois et des baies
- Isolation des toitures et des murs
- Brasseurs d'air et ventilations mécaniques
- Eclairage LED intérieur, extérieur & lanterneau
- Bâche pour piscine chauffée
- Economie d'énergie sur les équipements de cuisson
- Isolation et remplacement de meubles et chambre frigorifiques
- GTB de classe A ou B
- Sèche-linge performant - Récupération des eaux de pluies
- Dispositifs d'économie d'eau sur sanitaire – cuisines et chambres
- PAC géothermique produisant de la chaleur
- Géocooling et Chaudière biomasse

#### ACCOMPAGNEMENTS

- Audit énergétique visant les objectifs du décret tertiaire
- Accompagnement MOE sur un projet de rénovation globale
- Accompagnement pour le financement de rénovation globale
- Diagnostic sur qualité de l'air intérieur & extérieur
- Définition d'un modèle d'affaire durable pour l'hébergement touristique
- Formation aux écogestes sur l'hébergement
- Communication des actions durables engagées
- Evolution des menus
- Lutte contre le gaspillage alimentaire et prévention des déchets

#### CONTACT

BERNARD Jeanne : [jeanne.bernard@ademe.fr](mailto:jeanne.bernard@ademe.fr) - 02 62 71 15 42

#### LIEN

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/fonds-tourisme-durable-restaurateurs-hebergeurs-accelerez-transition-ecologique>

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :**  
**TPE – PME ayant une activité de restaurant ou d'hébergement touristique**

Ouvert jusqu'à fin 2024

# FONDS VERT

## DISPOSITIF ETAT

### Rénovation énergétique des bâtiments publics

Ce dispositif permet de financer des études thermiques ainsi que les travaux permettant la rénovation énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux, dans un objectif de réduction durable de leurs consommations énergétiques.

#### MODALITÉS :

- Déposer un dossier sur la plateforme **Démarches Simplifiées**
- Réalisation d'au moins 2 gestes, un sur l'enveloppe du bâti et un sur les équipements
- Transmission d'une étude thermique permettant de justifier les économies d'énergie
- Sélection des projets lauréats par la préfecture

#### PUBLICS ELIGIBLES :

- Communes
- EPCI à
- Département
- Région
- Syndicats d'énergie exerçant le portage du projet pour une collectivité

#### PRESTATIONS ÉLIGIBLES :

- Etude thermique nécessaire au dossier fonds vert
- Isolation des toitures & des murs
- Pose d'une surtoiture
- Mise en place d'un bardage ventilé
- Mise en place de protection solaires des murs et baies
- Brasseurs d'air
- Eau chaude solaire
- VMC des pièces d'eau aveugles
- Chauffage bois ou solaire à plus des 600m d'altitude
- Calorifugeage d'installations de production ou de distribution de chauffage/ECS à plus de 600 m d'altitude

#### FINANCEMENT :

- Aide jusqu'à 80% des dépenses éligibles
- Cumul possible avec les DSIL – DSID – DETR – DPV pour les projets qui le justifient

#### CONTACT

GLAMPORT Janis : [janis.glaport@developpement-durable.gouv.fr](mailto:janis.glaport@developpement-durable.gouv.fr) – 06 92 69 98 06

#### LIEN

<https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert>

## DISPOSITIF ETAT

### Tarifs et primes relatifs aux installations photovoltaïques sur La Réunion

La CRE publie à intervalle régulier les tarifs de rachat par EDF de l'électricité produite par les installations photovoltaïques. Le dernier arrêté tarifaire concernant les zones non interconnectée a été publié en janvier 2024.

#### MODALITÉS :

- Installation photovoltaïque de puissance crête installée inférieure ou égale à 500 kWc implantée sur bâtiment. Pour les installations de puissance > 500 kWc il est nécessaire de candidater aux appels d'offre de la CRE.
- Avoir une installation photovoltaïque mise en service par EDF

#### PRIME A L'INVESTISSEMENT / TARIFS D'ACHAT :

- Tarif évoluant tous les trimestres. Sont présentés ci-dessous les tarifs éligibles du 01/02/2024 au 31/04/2024 (tarif S24 ZNI). Le paiement se fait lors de la première facturation de la vente d'énergie produite à EDF
- Le tarif applicable (« T0 ») est celui correspondant à la date de demande complète de raccordement de l'installation photovoltaïque auprès d'EDF

##### Revente totale

Taille d'installation photovoltaïque	Tarif de rachat de l'énergie (c€/kWh)
$0 < \text{Puissance} \leq 3 \text{ kWc}$	29,18
$3 \text{ kWc} < \text{Puissance} \leq 9 \text{ kWc}$	24,86
$9 \text{ kWc} < \text{Puissance} \leq 36 \text{ kWc}$	17,75
$36 \text{ kWc} < \text{Puissance} \leq 100 \text{ kWc}$	15,44
$100 \text{ kWc} < \text{Puissance} \leq 500 \text{ kWc}$	14,85

##### Autoconsommation + revente du surplus

Taille d'installation photovoltaïque	Prime à l'investissement (€/kWc)
$0 < \text{Puissance} \leq 3 \text{ kWc}$	1685
$3 \text{ kWc} < \text{Puissance} \leq 9 \text{ kWc}$	1008
$9 \text{ kWc} < \text{Puissance} \leq 36 \text{ kWc}$	593
$36 \text{ kWc} < \text{Puissance} \leq 100 \text{ kWc}$	409
$100 \text{ kWc} < \text{Puissance} \leq 500 \text{ kWc}$	0

*Précision : pas de prime à l'investissement en Revente totale*

##### Taille d'installation photovoltaïque Tarif de rachat de l'énergie (c€/kWh)

Taille d'installation photovoltaïque	Tarif de rachat de l'énergie (c€/kWh)
$0 < \text{Puissance} \leq 3 \text{ kWc}$	17,88
$3 \text{ kWc} < \text{Puissance} \leq 9 \text{ kWc}$	17,88
$9 \text{ kWc} < \text{Puissance} \leq 36 \text{ kWc}$	9,18
$36 \text{ kWc} < \text{Puissance} \leq 100 \text{ kWc}$	9,18
$100 \text{ kWc} < \text{Puissance} \leq 500 \text{ kWc}$	14,85

# AIDES REGIONALES

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :  
Ouvert aux collectivités

Sur appel à manifestation  
d'intérêt (AMI)

## DISPOSITIF FEDER - REGION : FICHE 2.1.6

### Rénovation thermique des bâtiments publics

Ce dispositif FEDER soutient les projets de rénovation thermique et énergétique des bâtiments publics et la mise en œuvre de solutions « vertes » des espaces extérieure des bâtiments publics concourant à une baisse sensible des températures et de l'exposition aux UV.

Il permet notamment de financer des investissements liés à la rénovation thermique (y compris les études thermiques liées).

#### MODALITÉS :

- Le projet doit faire l'objet d'une étude par un BET RGE (OPQIBI 19.05 ou similaire idéalement)
- Présenter une réduction minimale de la consommation énergétique de 30%
- Le coût des installations et travaux liés à la climatisation devra être < 50% du coût total
- Sélection des projets sur la base d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). Les projets sur des bâtiments d'éducation seront favorisés
- Voir critères sur fiches FEDER 2.1.6

#### DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Toutes les dépenses relatives aux travaux de rénovation énergétique et de renaturation des espaces extérieurs, y compris les révisions de prix,
- Dépenses d'ingénierie (diagnostics énergétiques, mission de maîtrise d'œuvre, AMO, les mandats), à condition que des travaux soient réalisés.

#### FINANCEMENT :

- Aide de 85% des coûts admissibles pour les acteurs publics

#### CONTACT

<https://formulaires-demarches.cr-reunion.fr/feder/demande-d-information-pour-le-feder/>

#### LIEN

[https://regionreunion.com/IMG/pdf/fa\\_2.1.6\\_re\\_novation\\_thermique\\_des\\_batiments\\_publics.pdf](https://regionreunion.com/IMG/pdf/fa_2.1.6_re_novation_thermique_des_batiments_publics.pdf)

# AIDES REGIONALES

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :**  
Ouvert à toutes entreprises et collectivités

Ouvert toute l'année

## DISPOSITIF FEDER - REGION : FICHE 2.2.3

### Installations photovoltaïques en autoconsommation

Ce dispositif FEDER soutient la réalisation de centrales photovoltaïques en autoconsommation sans stockage dans les secteurs tertiaires, publics et industriels (y compris lorsque l'énergie produite est destinée aux bornes de recharge IRVE pour une flotte captive, ou autres usages tels que la climatisation)

#### MODALITÉS :

- Le projet doit faire l'objet d'une étude de diagnostic comprenant une analyse de l'impact environnemental de l'opération ;
- Les projets doivent proposer un taux d'autoconsommation à minima de 70% (pas de stockage ni de revente) ;
- La puissance crête installée doit être au minimum de 9 kWc et les projets seront valorisés en fonction de la puissance crête installée ;
- L'installation doit faire l'objet d'un suivi/monitoring
- Sélection des projets sur la base d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). Les projets présentant les meilleurs rapports « coûts/puissance » seront favorisés tout comme les opérations avec un taux de rentabilité interne (TRI) inférieur à 2% sans subvention et d'au moins 5 % avec subvention
- Voir critères sur fiches FEDER 2.2.3

#### DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Matériels, travaux et maîtrise d'oeuvre spécifique liée à la réalisation de l'installation photovoltaïque en autoconsommation dans les secteurs tertiaires et industriels
- Frais de communication liée à l'intervention du programme européen et de l'Autorité de gestion Région Réunion

#### FINANCEMENT :

- Aide de 60% des coûts admissibles pour les acteurs publics
- Aide de 35% des coûts admissibles pour les acteurs privés

#### CONTACT

<https://formulaires-demarches.cr-reunion.fr/feder/demande-d-information-pour-le-feder/>

#### LIEN

[https://regionreunion.com/IMG/pdf/fa\\_2.2.3\\_instal\\_photovol\\_autoconsum.pdf](https://regionreunion.com/IMG/pdf/fa_2.2.3_instal_photovol_autoconsum.pdf)

# AIDES REGIONALES

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :  
Ouvert aux collectivités

Sur appel à manifestation  
d'intérêt (AMI)

## DISPOSITIF FEDER - REGION : FICHE 2.1.2

### Rénovation de l'éclairage public routier et des équipements sportifs

Ce dispositif FEDER soutient la rénovation de l'éclairage public routier urbain et des équipements sportifs

#### MODALITÉS :

- Avoir réalisé au préalable un diagnostic éclairage public et suivre les préconisations
- Réduction prévisionnelle des consommations d'énergie d'à minima 50% pour l'éclairage public
- Pour l'éclairage sportif la puissance installée devra être diminuée d'à minima 12 kW
- Sélection des projets sur la base d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé deux fois par an.
- Les projets tenant compte des préconisations de la charte Nature & Nuit seront privilégiés

#### DÉPENSES ÉLIGIBLES

- L'ensemble des dépenses de conception, de travaux et de contrôle/gestion réalisées dans le cadre d'opérations de rénovation d'éclairage public (routier et sportif) et présentant un impact à long terme très positif du fait d'une diminution de la consommation énergétique pour le service rendu.
- Les technologies mises en place devront prendre en compte la protection de la biodiversité vis à vis de la pollution lumineuse.

#### FINANCEMENT :

- Aide de 60% des coûts admissibles pour l'éclairage routier urbain
- Aide de 85% des coûts admissibles pour l'éclairage sportif

#### CONTACT

<https://formulaires-demarches.cr-reunion.fr/feder/demande-d-information-pour-le-feder/>

#### LIEN

[https://regionreunion.com/IMG/pdf/fa\\_2.1.2\\_re\\_novation\\_de\\_l\\_e\\_clairage\\_public\\_routier\\_et\\_des\\_e\\_quipements\\_sportifs.pdf](https://regionreunion.com/IMG/pdf/fa_2.1.2_re_novation_de_l_e_clairage_public_routier_et_des_e_quipements_sportifs.pdf)

# AIDES REGIONALES

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :**  
Ouvert à toutes entreprises et collectivités

Ouvert toute l'année

## DISPOSITIF FEDER-REGION – FICHE 2.2.4

### Projets de valorisation énergétique de la biomasse et déchets organiques selon différentes voies (combustion, méthanisation, gazéification...)

Ce dispositif FEDER soutient les projets contribuant à augmenter la part des énergies renouvelables locales dans le mix énergétique de l'île que ce soit sur le volet électricité ou plus globalement énergétique, en utilisant les ressources locales organique et de biomasse selon le principe de l'économie circulaire.

Seront notamment soutenues, les installations traitant de :

- de la fraction fermentescible des Ordures ménagères (FFOM) et des biodéchets issus de la collecte séparative,
- des déchets et effluents organiques des industries,
- des boues de stations d'épuration

#### MODALITÉS :

- Instruction au fil de l'eau selon grille de notation de la fiche FEDER
- Voir critères sur fiches FEDER 2.2.4

#### DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Matériels, travaux et maîtrise d'oeuvre spécifique liée à la réalisation de l'installation de production d'énergie Renouvelable
- Frais de communication liée à l'intervention du programme européen et de l'Autorité de gestion Région Réunion.

#### FINANCEMENT :

- Aide de 65 % des coûts admissibles et plafonnée à 3 M€ par projet

#### CONTACT

<https://formulaires-demarches.cr-reunion.fr/feder/demande-d-information-pour-le-feder/>

#### LIEN

[https://regionreunion.com/IMG/pdf/fa\\_2.2.4\\_metha\\_gazeification.pdf](https://regionreunion.com/IMG/pdf/fa_2.2.4_metha_gazeification.pdf)

# CADRE TERRITORIAL DE COMPENSATION

## Offre Agir Plus d'EDF pilotée par le Comité MDE de La Réunion et financé par l'Etat

### MODALITÉS :

- Liste d'actions financées par forfait ou suivant analyse économique
- Mobilisation des aides via les partenaires **Agir Plus** d'EDF ou en **gré à gré** (ou BtoB) avec EDF

### ACTIONS STANDARDS ÉLIGIBLES :

=> Niveau de prime forfaitaire

- Brasseur d'air
- Chauffe-eau solaire ind - coll & CET
- Isolation et protections solaires des parois et des baies
- Eclairage LED intérieur et extérieur
- Meubles frigorifiques et fermeture des meubles frigo
- Climatisation performante
- Régulation de groupes froids
- Récupération de chaleur
- GTB/GTC
- Système de mesurage d'IPE
- Variation électronique de vitesse sur moteur
- Moto-variateur synchrone
- Motorisation performante
- Production de froid industriel et commercial

### ACTIONS NON STANDARDS :

- Niveau de prime suivant étude spécifique (exemple : Installation frigorifique au CO2 - Condensation frigorifique à haute efficacité - Groupe d'eau glacée - Eclairage des terrains sportifs ...)

### FINANCEMENT :

- L'opération accompagnée ne peut faire l'objet d'un accord similaire avec un autre obligé CEE,
- Cumulable avec le crédit d'impôt , les aides de l'ADEME, du FEDER et de l'ETAT sous conditions

#### CONTACT

[sei-reunion-mde-b2b@edf.fr](mailto:sei-reunion-mde-b2b@edf.fr)

#### LIEN

<https://reunion.edf.fr/particulier/realiser-des-economies-d-energie/dcouvrir-les-offres-edf-0/>

# CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :

Toutes entreprises & particuliers

Ouvert toute l'année

## DISPOSITIF PORTE PAR LES « OBLIGES »

Le dispositif des certificats d'économies constitue l'un des principaux instruments de la politique de maîtrise de la demande énergétique. Ce dispositif est encadré par l'État engageant les fournisseurs et distributeurs d'énergie à financer des travaux de rénovation énergétique dans tous les secteurs d'activité (résidentiel, tertiaire, industriel, agricole, transport, etc.) via :

- une diminution de leurs coûts de fonctionnement ;
- une aide au financement des travaux de rénovation énergétique et/ou conseils de la part de leurs fournisseurs (les obligés) ;
- une valorisation de leur patrimoine en cas de travaux de rénovation énergétique.

### SECTEURS ÉLIGIBLES :

- Secteur Résidentiel : 55 fiches action
- Secteur Tertiaire : 52 fiches action
- Secteur Industriel : 24 fiches action
- Secteur Agriculture : 22 fiches action
- Secteur Transport : 32 fiches action
- Secteur Réseau : 11 fiches action

### OPÉRATIONS STANDARDS ÉLIGIBLES :

- Chauffe-eau solaire & thermodynamique
- Isolation - protection solaires des parois & menuiseries
- Equipements de production de froid et de chaud
- Luminaires LED et lanterneaux
- Ventilation mécanique
- Système de régulations
- Moteurs performants
- GTB / GTC
- Process industriels
- ...

### FINANCEMENT :

- Actions standards : prime d'environ 7€/MWhcumac en moyenne
- Prime CEE pouvant être doublée sur les DOM TOM
- Aides des actions non standards suivant analyse des « obligés »
- Non cumulable avec certaines aides ADEME

### Les entreprises « obligées » sur La Réunion :

- EDF Réunion - contact : [sei-reunion-mde-b2b@edf.fr](mailto:sei-reunion-mde-b2b@edf.fr)
- TOTAL Energie Réunion - Liste des partenaires : <https://services.totalenergies.re/decouvrir-totalenergies-reunion/nos-engagements>
- SRPP - contact : [k.chow-yuen@srpp.fr](mailto:k.chow-yuen@srpp.fr) - 06 92 77 47 99
- VIVO ENERGY - contact : [arnaud.guerin@vivoenergy.com](mailto:arnaud.guerin@vivoenergy.com) - 06 92 01 04 01
- OLA ENERGY Réunion



LIEN

<https://www.ecologie.gouv.fr/operations-standardisees-deconomies-denergie>

| 45 | ●

[Retour sommaire](#)

# Aides à la mobilité électrique

# ADVENIR

## DISPOSITIF PILOTE PAR L'AVERE-FRANCE ET FINANCE PAR LES CEE

### Bornes de recharge pour véhicule électrique

Le programme Advenir propose des primes pour l'installation de bornes de recharge aux particuliers en copropriété, aux entreprises et aux collectivités locales en zones non interconnectées (ZNI)

#### MODALITÉS :

- Demande d'aide à réaliser sur la plateforme <https://mon.advenir.mobi/>
- Mobilisation d'un installateur référencé obligatoire pour bénéficier de la prime : <https://advenir.mobi/trouver-un-installateur/>
- Mise en place obligatoire d'un dispositif de pilotage énergétique via signal EDF SEI : lien vers **signal Réseau Réunion** : <https://opendata-reunion.edf.fr/explore/dataset/signal-reseau-reunion-recharge-vehicule-electrique/information/>
- Cahier des charges à respecter suivant projet et public éligible : <https://advenir.mobi/zni/#minimas-techniques-a-respecter>
- Les points de recharge dont la puissance est > 25 kW ne sont pas éligibles au programme Advenir
- Le programme ne finance pas les bornes de recharge en maison individuelle (voir crédit d'impôt)

#### PROJETS ELIGIBLES :

- Point de recharge individuel et/ou partagé en résidentiel collectif
- Infrastructure collective en copropriété
- Point de recharge ouvert au public sur la voirie
- Point de recharge sur parking privé ouvert au public
- Point de recharge à destination des entreprises pour les flottes de véhicules et salariés
- Financement des projets en « tiers-investisseurs »
- Dispositif de location de borne de recharge : contrat de durée minimale 36 mois
- Dispositif de borne à la demande éligible

#### FINANCEMENT :

- Voir listing des primes sur le site ADVENIR : <https://advenir.mobi/zni/>
- Simulation de projet pour tous publics : <https://advenir.mobi/je-definis-mon-projet/>
- Crédit d'impôt pour particulier en maison individuelle : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35578>

# AIDES REGIONALES

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :**  
Ouvert à toutes entreprises et collectivités

Ouvert toute l'année

## DISPOSITIF FEDER - REGION : FICHE 2.2.2

### Infrastructures de recharge de véhicules électriques par production solaire (accessibles au public)

Ce dispositif FEDER soutient la réalisation des investissements relatifs : Bornes IRVE accessibles au public, réalisées soit par un acteur public soit par un acteur privé. (Revente du surplus autorisé et/ou injection dans un bâtiment pour autoconsommation)

#### MODALITÉS :

- Le projet doit faire l'objet d'une étude de diagnostic comprenant une analyse de l'impact environnemental de l'opération et être en adéquation avec le SDIRVE
- Les projets doivent avoir une puissance délivrée < 22 kVA par point de charge et permettre la remontée des données des points de charge ;
- Sélection des projets sur la base d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). Seront favorisés les projets présentant un taux d'autoconsommation > 50%, les meilleurs rapports « coûts/puissance », ainsi que les opérations avec un taux de rentabilité interne (TRI) inférieur à 2% sans subvention et d'au moins 5 % avec subvention
- Voir critères sur fiches FEDER 2.2.2

#### DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Matériels, travaux et maîtrise d'oeuvre spécifique liée à la réalisation de l'installation photovoltaïque pour la recharge de véhicules électriques, les logiciels de gestion et la structure de l'installation
- Frais de communication liée à l'intervention du programme européen et de l'Autorité de gestion Région Réunion

#### FINANCEMENT :

- Aide de 60% des coûts admissibles pour les acteurs publics
- Aide de 35% des coûts admissibles pour les acteurs privés

#### CONTACT

<https://formulaire-demarches.cr-reunion.fr/feder/demande-d-information-pour-le-feder/>

#### LIEN

[https://regionreunion.com/IMG/pdf/fa\\_2.2.2\\_bornes\\_recharge\\_vehic\\_electrq.pdf](https://regionreunion.com/IMG/pdf/fa_2.2.2_bornes_recharge_vehic_electrq.pdf)

# VEHICULE ELECTRIQUE

## DISPOSITIF D'ETAT

### Achat de voiture et camionnette électriques

Dans le cadre de la transition énergétique l'état a mis en place un bonus écologique pour inciter les particuliers, entreprises et collectivités à s'équiper d'un véhicule électrique

#### MODALITÉS :

- Acheter un véhicule neuf (voiture, camionnette, un deux ou trois roues ou quadricycles) à moteur électrique éligible sur la liste définie par l'Ademe : <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/bonus-ecologique>
- Seuls sont éligibles les véhicules immatriculés en France dont le coût d'acquisition est < 47 000 € pour les voitures
- Poids < 2,4 tonnes pour les voitures et <3,5 tonnes pour les camionnettes
- Le véhicule ne doit pas être cédé dans l'année suivant sa première immatriculation ni avant d'avoir parcouru au moins 6000 km
- Une personne physique ne peut bénéficier d'un bonus par catégorie de véhicule qu'une fois tous les 3 ans
- L'aide doit être formulée au plus tard dans les 6 mois suivant la date de facturation du véhicule ou de versement du premier loyer dans le cas d'une location

#### FINANCEMENT :

##### Entreprises :

- Aucune aide pour l'achat de véhicule électrique pour les entreprises mais un bonus camionnette plafonné à 3000 € pour les personnes morales + 1000 € pour les territoires d'Outer Mer (4000 € au total)
- Bonus écologique cumulable avec celui de la prime à la conversion (<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-conversion>)

##### Particuliers :

Aide de 27% du coût TTC du véhicule avec plafonds ci-dessous :

- Bonus voiture plafonné à 4000 € pour les particuliers + 2000 € de majoration si le revenu fiscal de référence par part est < 15 400 € + 1000 € pour les territoires d'Outer Mer (8000 € max au total)

Aide de 40% du coût TTC du véhicule avec plafonds ci-dessous :

- Bonus camionnette plafonné à 5000 € pour les particuliers + 3000 € de majoration si le revenu fiscal de référence par part est < 15 400 € + 1000 € pour les territoires d'Outer Mer (9000 € au total)

# VELO ELECTRIQUE

## DISPOSITIF D'ETAT

### Achat de vélo électrique

Dans le cadre de la transition énergétique l'état a mis en place un bonus écologique pour inciter les particuliers, entreprises et collectivités à s'équiper d'un vélo à assistance électrique

#### MODALITÉS :

- Acheter un vélo neuf ou d'occasion auprès d'un professionnel
- Ne pas utiliser de batterie au plomb
- Être un cycle à pédalage assisté avec un moteur de puissance nominale continue maximale de 250 W
- Ne pas être cédé dans l'année suivant son acquisition
- Disposer d'un identifiant unique, inscrit sur son cadre

#### FINANCEMENT :

Le montant de l'aide s'élève à 40 % du coût d'acquisition dans les limites ci-dessous :

- Entreprise :
  - 1 000 € pour les cycles aménagés traditionnels pour permettre le transport de personnes ou de marchandises à l'arrière ou l'avant du conducteur
  - 1 000 € pour les cycles pliants avec pédalage assisté et pour les remorques électriques pour cycles
- Particulier :
  - 150 € si le vélo sans pédalage assisté est acquis par une personne physique dont le revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal à 7 100 € ou par une personne en situation de handicap
  - 300 € si le vélo avec pédalage assisté est acquis par une personne physique dont le revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal à 15 400 €.
  - 400 € si le vélo avec pédalage assisté est acquis par une personne physique dont le revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal à 7 100 € ou par une personne en situation de handicap.
  - 2 000 € pour les cycles aménagés pour permettre le transport de personnes ou de marchandises à l'arrière ou l'avant du conducteur ou pour répondre aux besoins de personnes en situation de handicap, pour les cycles pliants (avec ou sans pédalage assisté) et pour les remorques électriques pour cycles et si le véhicule est acquis par une personne physique dont le revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal à 7 100 €
  - 1 000 € pour les cycles aménagés pour permettre le transport de personnes ou de marchandises à l'arrière ou l'avant du conducteur ou pour répondre aux besoins de personnes en situation de handicap, pour les cycles pliants (avec ou sans pédalage assisté) et pour les remorques électriques pour cycles et si le véhicule est acquis par une personne physique dont le revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal à 15 400 €
- Aides aux infrastructures de stationnement des vélos : <https://alveoleplus.fr/>

# STATIONNEMENT VÉLO

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :

Toutes entreprises & collectivités

Ouvert toute l'année

## DISPOSITIF D'ETAT

### Infrastructures de stationnement vélo

Dans le cadre de la transition énergétique l'état a mis en place plusieurs dispositifs permettant de financer des infrastructures de stationnement vélo et des prestations de conseil/formation/maintenance autour du vélo.

#### Dispositif : Objectif employeur Pro-vélo

<https://employeurprovelo.fr/>

Prestations éligibles :

- Equipements de stationnements pour les vélos
- Formations à la pratique du vélo au quotidien (remise en selle – formation théorique ..)
- Prestations de maintenance et de réparation (contrôle technique – réparation – atelier mécanique participatif)
- Conseil (diagnostic mobilité – formation référent vélo – élaboration du plan d'actions pro-vélo – préparation à la labellisation ...)

Primes éligibles en Outre-mer :

- Entreprise < 50 salariés : 5 000 € de prime/site
- Entreprise < 250 salariés : 7 500 € de prime/site
- Entreprise < 1000 salariés : 10 000 € de prime/site
- Entreprise > 1000 salariés : 40 000 € de prime/site

#### Dispositif ALVEOLE PLUS :

Financement d'infrastructures de stationnement des vélos - <https://alveoleplus.fr/>

LIEN

<https://employeurprovelo.fr/les-primes/>  
<https://alveoleplus.fr/>

## CONTACTS ADEME

**Fabien PICGIRARD**

[fabien.picgirard@ademe.fr](mailto:fabien.picgirard@ademe.fr)

**02 61 71 15 48**

*Responsable Energies renouvelables et Bâtiment à l'ADEME Océan Indien*

**Sophie POUTHIER**

[sophie.pouthier@ademe.fr](mailto:sophie.pouthier@ademe.fr)

**02 62 71 11 27**

*Responsable Pole énergie à l'ADEME Océan Indien*

**Maxime DEVELOAY MORICE**

[maxime.develaymorice@ademe.fr](mailto:maxime.develaymorice@ademe.fr)

**04 91 32 84 46**

*Référent France 2030 - décarbonation de l'industrie PACA & Corse & Outre-Mer*

**Elisa MARTINEZ**

[elisa.martinez@ademe.fr](mailto:elisa.martinez@ademe.fr)

**05 62 24 01 24**

*Responsable PACTE INDUSTRIE pour La Réunion & Mayotte*

## CONTACT FEDER - REGION

**Guichet FEDER : 02 62 48 70 87**

*Déposer une demande d'aide : <https://formulaires-demarches.cr-reunion.fr/feder/demande-d-information-pour-le-feder/>*

## CONTACT EDF

[sei-reunion-mde-b2b@edf.fr](mailto:sei-reunion-mde-b2b@edf.fr)

## CONTACT BPI FRANCE

**Jean Marc BATTIGELLO**

[jm.battigello@bpifrance.fr](mailto:jm.battigello@bpifrance.fr)

**06 93 55 79 73**

*Directeur de l'agence Océan Indien & Pacifique*